

## Lignes directrices pour les membres du POED

Toutes les organisations qui souhaitent faire partie du POED doivent suivre le processus présenté ci-dessous:

Comme prescrit dans le texte d'application du POED, ce dernier est ouvert à toutes les OSC,<sup>1</sup> y compris les organisations individuelles ou les consortiums (réseaux, plateformes, alliances) qui

- partage les objectifs, la mission, la vision et le plan stratégique de la plateforme ;
- adhère aux Principes des OSC pour l'efficacité du développement d'Istanbul (2010),<sup>2</sup> au Partenariat de Busan pour l'efficacité du développement (2011),<sup>3</sup> et à la Déclaration pour l'efficacité du développement de Nairobi (2012)<sup>4</sup> et, à la décision du Conseil Mondial de 2016 ; et
- sont prêts à payer la cotisation de 20,00 USD annuellement, comme stipulé dans ces lignes directrices.

## Obligations et responsabilités des membres du POED

1. Participer et s'engager dans les activités de niveau national ou mondial du POED, si besoin est. Chaque organisation membre devrait activement participer à au moins un groupe de travail, ou un groupe thématique, ou une structure régionale/nationale ;
2. Accueillir les [Principe d'Istanbul](#), les [Demandes-clés des OSC](#) et le [document de planification stratégique des OSC](#), et les intégrer dans ses programmes;
3. Être un instrument pour élargir la portée de la plateforme dans la politique, dans le plaidoyer et l'affiliation ;
4. Contribuer à la mise en œuvre des plans d'action du POED;
5. Elire des représentants pour les organes de gouvernance du POED, si applicable ;
6. Payer les cotisations annuelles.

## Processus de l'adhésion

1. Toutes les organisations intéressées devraient soumettre une Lettre d'Intention au Secrétariat Mondial, préférablement via le formulaire d'inscription en ligne <http://www.csopartnership.org/register/>. Il sera demandé aux organisations candidates de garantir leur respect du mandat clé du POED, des positions et documents clés, et également de fournir des preuves de leur statut et de leurs activités principales. Les OSC candidates devront ensuite sélectionner une région ou un secteur à travers lequel elles veulent faire une demande d'adhésion.
2. Le Secrétariat Mondial devrait reconnaître la demande d'adhésion du candidat. Ladite demande d'adhésion sera transférée au secteur/à la région pour être traitée.
3. Dans certains cas, le responsable de la région/secteur pourra demander aux candidats des documents supplémentaires ou des obligations de contrôle.
4. Le candidat peut s'attendre à un retour un mois après que la demande d'adhésion ait été introduite. La réponse, positive ou négative, sera donnée par le Secrétariat Mondial.

1 (a) non-gouvernementale et non-lucrative; et (b) qui respecte un objectif commun pour les droits et les intérêts d'un secteur public en particulier ou de toute la société.

2 Les Principes des OSC pour l'efficacité du développement d'Istanbul | [http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/hlf4\\_72.pdf](http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/hlf4_72.pdf)

3 Le Partenariat de Busan pour l'efficacité du développement | [http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/hlf4\\_72.pdf](http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/hlf4_72.pdf)

4 La Déclaration de Nairobi pour l'efficacité du gouvernement | <http://csopartnership.org/wp-content/uploads/2016/01/EN-NairobiDeclarationFinal.pdf>